

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

7205 - Est-il permis d'organiser les naissances par peur de voir ses enfants gagnés par la dégradation qui sévit dans la société ?

question

Est-il permis de contrôler les naissances de sorte à faire un enfant tous les cinq ans, compte tenu de la dégradation des mœurs et l'incapacité de l'intéressé de dispenser une bonne éducation à un grand nombre d'enfants qui viendraient au monde à des intervalles très rapprochées ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder sa miséricorde). Voici ce qu'il a dit :

Si telle est l'intention, l'action n'est pas permise. Car elle repose sur une mauvaise opinion d'Allah à propos d'une attitude que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) fait désirer quand il dit ; **Epousez une femme amoureuse et féconde** .

Si l'organisation des naissances n'est choisie que pour tenir compte de l'état de la femme qui ne pourrait pas supporter le contraire. Dans ce cas, nous disons que cela est permis, même s'il est préférable de s'en abstenir.

Q. Vous voulez dire qu'il est plus important de tenir compte de l'état de la femme que de tenir compte de l'état de dégradation de la société ?

R. C'est bien connu, car il n'est pas sûr que ses enfants seront pervertis. En effet, ils pourraient devenir de bons citoyens utiles à la société. Allah le Très Haut le sait mieux.